

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 10 décembre 2021

Contrats aidés

Le Loiret consacre plus d'1,9 million d'euros pour le retour à l'emploi de bénéficiaires du RSA

Lors de la session départementale du Loiret des 9 et 10 décembre 2021, la collectivité s'est engagée financièrement pour la mise en œuvre de près de 250 contrats aidés au sein de structures d'insertion et 100 Parcours Emploi Compétences (PEC) en 2022. Cette volonté d'accompagner les bénéficiaires du RSA représente une enveloppe de plus d'1,9 million d'€, soit plus de 500 000 € de plus qu'en 2021. Cette compétence du Département est d'autant plus d'actualité en cette période de crise.

Dans le cadre d'une Convention Annuelle, signée avec l'Etat, le Département du Loiret met en place des dispositifs d'aides à l'insertion pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Ainsi, la collectivité s'engage à cofinancer, pour l'année 2022, 246 Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) et 100 PEC, pour un montant de plus d'1,9 M d'€. Ces contrats de travail s'effectueront dans la vingtaine d'Ateliers Chantiers d'Insertion du territoire loirétain qui assurent à la fois le développement des compétences techniques des salariés mais aussi leur accompagnement socioprofessionnel.

Ces structures bénéficient du soutien du Département dans des domaines d'activités allant du maraichage à la ressourcerie en passant par l'entretien des espaces verts, la vente, la petite restauration et la logistique. À titre d'exemple, *l'Apagèh* se voit attribuer une subvention de plus de 160 000 € pour la mise en place de 27 contrats. L'association *Solembio* bénéficie quant à elle d'une subvention de plus de 100 000 €, correspondant à 18 contrats.

L'emploi est une priorité du Département, qui renforce dans son nouveau projet de mandat 2021-2028 ses politiques d'insertion professionnelle afin d'aider les publics démunis. L'action du Département constitue une réponse face à la précarisation croissante des publics.

Chiffres clés

Plus **1,9 M d'€** consacré à la mise en œuvre des contrats aidés en 2022

20 structures soutenues par le Département du Loiret

246 contrats aidés seront mis en œuvre en 2022, représentant **2 868 mois** de CDDI

100 Parcours Emploi Compétences mis en œuvre en 2022 au sein d'employeurs du secteur non marchand

Suite au verso

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE



Orléans, le 10 décembre 2021

Le Département du Loiret soutient chaque année, depuis 2010, l'association des Jardins de la Voie Romaine, au titre de ses activités en faveur de l'insertion.

Pour 2022, la collectivité lui accorde une subvention de 150 000 € pour poursuivre le déploiement de deux nouveaux tiers lieux agricoles: Le Domaine de Flotin à Nibelle et Le Relais des Trois Ecluses à Vieilles-Maisons-sur-Joudry.

Créée en 2010, les Jardins de la voie Romaine est une association qui met en place des chantiers d'insertion, dont l'objectif est de favoriser le retour à l'emploi de publics en difficultés par la reprise d'un contrat en CDD d'Insertion de 24 à 26 heures hebdomadaires.

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr